

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

116488

Déclaration de Maladie : N° P19-0000712

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0527

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EZ-ZAHAR Date de naissance : 01.01.1941

Adresse : 32 ZG DZETADAH RABOUISSA

Tél. : 06 63 57 23 32 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Remarquablement de médicament (ALD)

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le :/...../.....

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	10/06/2022	600,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
D	25533412 21433552
	00000000 00000000
	00000000 00000000
	35533411 11433553

(Création, remont, adjonction)

The diagram illustrates a dental arch (maxilla) with teeth numbered according to the FDI World Dental Federation notation. The teeth are arranged in four quadrants:

- D (Dental Arch):** Lower left quadrant. Teeth 1 through 8 are present, with 1 being the central incisor and 8 being the third molar.
- H (High):** Upper quadrant. Teeth 1 through 5 are present, with 1 being the central incisor and 5 being the third molar.
- G (Gingival):** Lower right quadrant. Teeth 1 through 8 are present, with 1 being the central incisor and 8 being the third molar.
- B (Buccal):** Upper right quadrant. Teeth 1 through 5 are present, with 1 being the central incisor and 5 being the third molar.

The diagram shows the relationship between the dental arch and the FDI numbering system, with arrows indicating the correspondence between the two.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Pharmacie LAHBABI

DR. LAHBABI MOHAMED

0522-37-31-03

79/81 AVENUE N JAMILA 5 CITE DJEMAA , CASABLANCA



Facture N° 20220419-862

Date de vente : 19/04/2022

Médecin traitant :

EZZAHAF EL BOUAZZAoui

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
MICARDIS CO 80MG B28 COMP	3	200,00	Exonéré (0.00%)	600,00

Total HT	600,00 DHS
TVA	0 DHS
Total	600,00 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : six cents DHS



IF : 49602912 RC : 323426 ICE : 000478580000001
Tel : 0522-37-31-03 RIB : 225780024794093661012419
Adresse : 79/81 AVENUE N JAMILA 5 CITE DJEMAA , CASABLANCA

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Docteur Abdellah HAYTOUMI
CARDIOLOGUE**

Spécialiste des Maladies du Coeur et des Vaisseaux
Lauréat de la Faculté de Médecine de Nancy
Ancien attaché des hopitaux de France
Echo - Doppler Cardiaque et Vasculaire
Holter Tensionnel et Rythmique (ECG)



الدكتور حيتوumi عبد الله

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين والدورة الدموية
خريج كلية الطب بنانسي
طبيب سابق بمستشفيات فرنسا
الفحص الآلي للقلب - ارتفاع ضغط الدم

Casablanca, le 22 DEC 2021
الدار البيضاء، في

EZ ZAHAF EL 052001220001

200,00 DH X 5

- Micardis 80 mg 30

1 cp/2

- Relaxium 86 30

1 feuille/2

- Topforce 50 30

1 feuille/2

TOTAL 1000,00 DH



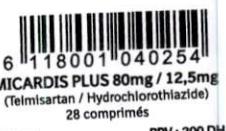
Dr Abdellah HAYTOUMI
Cardiologue
Angle Bd. 10 Mars et Bd. Med Bouziane
Place de la Préfecture Sidi Othmane Mly Rachid - CASABLANCA - Tél.: 05 22 59 91 95



6 118001 040247
MICARDIS 80mg
(Telmisartan)
28 comprimés
BOTTU S.A. PPV : 200 DH 00
P032010-002



6 118001 040254
MICARDIS PLUS 80mg / 12,5mg
(Telmisartan / Hydrochlorothiazide)
28 comprimés
BOTTU S.A. PPV : 200 DH 00
P032010-002



6 118001 040254
MICARDIS PLUS 80mg / 12,5mg
(Telmisartan / Hydrochlorothiazide)
28 comprimés
BOTTU S.A. PPV : 200 DH 00
P032010-002



6 118001 040247
MICARDIS 80mg
(Telmisartan)
28 comprimés
BOTTU S.A. PPV : 200 DH 00
P032010-002



6 118001 040247
MICARDIS 80mg
(Telmisartan)
28 comprimés
BOTTU S.A. PPV : 200 DH 00
P032010-002